



Dans le cadre d'un appel à proposition de la délégation de l'Union Européenne en Moldavie pour le

Renforcer les capacités institutionnelles de l'inspection nationale du travail pour faire respecter les normes du travail dans la République de Moldavie conformément aux meilleures pratiques de l'UE (MD 23 NDICI SO 01 24)

Expertise France recherche

Un ou une conseiller(e) résident(e) en jumelage en Moldavie

Durée : Poste à temps plein basé en Moldavie pour 30 mois.

Focus : Législation sur le marché du travail, inspection du travail et directives européennes.

Début : Fin du quatrième trimestre 2024 ou premier trimestre 2025 (en fonction du temps nécessaire à l'instruction).

Contexte :

Lors du Conseil européen du 23 juin 2022, la Moldavie s'est vue accorder le statut de candidat à l'adhésion à l'UE. En amont de cette décision, le pays avait soumis les "informations demandées par la Commission européenne au gouvernement de la République de Moldavie en vue de la préparation de l'avis sur la demande d'adhésion de la République de Moldavie à l'Union européenne". Toutefois, dans le dossier d'élargissement 2023, la Commission européenne a conclu que le pays devait poursuivre ses efforts dans le domaine de la politique sociale et de l'emploi.

Dans les années à venir, le pays devrait notamment : poursuivre le développement, l'adoption et la mise en œuvre des mesures définies dans le document de réflexion sur la réforme de l'agence nationale pour l'emploi, en garantissant une capacité adéquate et en mettant en place un système de suivi et d'évaluation ; réformer l'assistance sociale, en renforçant les liens avec l'emploi, et enfin prendre des mesures concrètes pour renforcer le mandat et la capacité administrative et institutionnelle de l'Inspection Nationale du Travail (SLI).

Au cours de l'année écoulée, le ministère du travail et de la protection sociale de Moldavie a commencé à entreprendre des réformes de la SLI dans le but d'améliorer son efficacité et sa productivité et de la mettre en conformité avec la convention de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur l'inspection du travail et les normes de l'UE. Mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer leur position, en particulier dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, où il n'y a pas eu d'évolution législative au cours des dernières années.

La qualité de l'emploi et la sécurité de l'emploi sont un sujet de grande préoccupation en Moldavie. En 2022, un travailleur sur quatre avait un emploi informel. En outre, 6,9 % des travailleurs salariés reçoivent des salaires (partiels) sous forme "d'enveloppe ". Les salaires non déclarés sont estimés à plus de 7 % du PIB. La prévalence du travail non déclaré entraîne d'importantes pertes de recettes pour l'État et exclut les travailleurs des systèmes de santé et de protection sociale. La Moldavie est également confrontée à de graves déficits de travail décent liés à l'incidence élevée des accidents du travail et des maladies professionnelles. Pas moins de 550 accidents du travail ont été signalés en Moldavie en 2022, une tendance à la hausse par rapport aux 460 cas signalés en 2021.

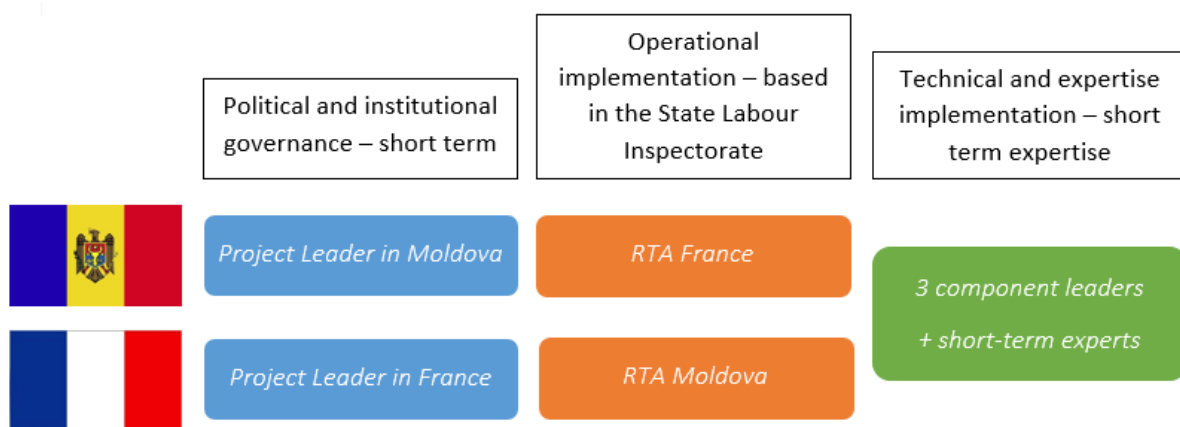
Sur la base de ces chiffres, la réforme de certaines institutions (notamment l'Agence nationale pour l'emploi et l'Inspection Nationale du Travail) est essentiel pour que le gouvernement puisse mener des politiques cohérentes en matière de travail, d'emploi et de protection sociale, garantir l'inclusion sur le marché du travail, des conditions de travail sûres, des emplois productifs et, par conséquent, assurer la conformité avec les normes de l'Union européenne et de l'Organisation internationale du travail.

Projet de jumelage

Pour contribuer à cet objectif, le projet de jumelage comporte trois composantes :

- **Composante 1 : Renforcement de la capacité institutionnelle et administrative de l'inspection nationale du travail pour mettre en œuvre les normes de l'OIT ainsi que les conditions et bonnes pratiques de l'UE.**
Ce volet se concentrera sur l'amélioration de l'organisation interne et des opérations de l'inspection du travail de l'État, afin que celle-ci mette en œuvre la législation du travail pertinente en utilisant les méthodes et les outils des inspections nationales du travail dans l'UE.
- **Composante 2 : Amélioration du respect des réglementations de l'UE et de l'OIT en matière de santé et de sécurité au travail**
Ce deuxième volet se concentre sur la rationalisation du travail dans les domaines de la sécurité et de la santé au travail en développant les compétences institutionnelles de l'inspection nationale du travail, en particulier la mise en œuvre d'actions axées sur la mise en œuvre de l'acquis de l'UE et des normes de l'OIT.
- **Composante 3 : Amélioration du cadre juridique et des capacités des SLI en matière de lutte contre le travail non déclaré, le travail des enfants et l'exploitation au travail**
Cette composante vise à renforcer les capacités du SLI en matière de contrôle et d'inspection du travail non déclaré (registres, gestion des plaintes, données et informations, évaluation des risques), en s'attaquant au travail non déclaré dans les domaines spécifiques de la construction, l'agriculture, l'hôtellerie et les services.

Organisation de l'équipe



Poste : Conseiller résident en jumelage (CRJ) en Moldavie

Le conseiller résident en jumelage apportera sa contribution et ses conseils à temps plein au projet pendant toute sa durée, en tant que principal partenaire de liaison pour le chef de projet bénéficiaire. Il aura la responsabilité de coordonner sur le terrain et au jour le jour toutes les activités prévues dans le cadre du jumelage. Le CRJ sera responsable de la sélection et de la supervision d'un assistant CRT et d'un assistant linguistique/secrétaire CRJ, ainsi que de la gestion des contributions des experts à court terme. Il/elle informera, guidera et soutiendra les experts détachés auprès du projet et les participants aux visites d'étude. Il/elle fournira des conseils et un soutien pour l'organisation d'ateliers et de tables rondes.

Profil :

- Diplôme universitaire dans un domaine pertinent pour ce projet de jumelage (droit, économie), ou au moins huit ans d'expérience professionnelle équivalente
- Au moins trois ans d'expérience professionnelle spécifique dans le secteur de l'inspection du travail en rapport avec la mise en œuvre des standards et des objectifs de l'UE en matière de travail. Une expérience d'au moins six ans est un atout
- Une expérience d'au moins deux ans dans la gestion de projets dans le secteur du travail est un atout
- Une bonne connaissance de la législation et de la réglementation de l'UE en matière de travail est souhaitable
- Une expérience professionnelle dans les pays candidats à l'adhésion à l'UE, dans les Balkans occidentaux ou dans les pays voisins de l'Est est un atout
- Excellentes aptitudes à la communication en anglais écrit et parlé (oral et écrit, niveau C1 minimum)
- Excellentes capacités d'analyse et de rédaction de rapports
- Sensibilité culturelle et interpersonnelle pour travailler avec des parties prenantes et des groupes d'intérêt divers
- Connaissances informatiques
- La connaissance du roumain ou du russe est un atout
- Relation contractuelle avérée avec une administration publique ou un organisme mandaté, telle que définie dans le manuel de jumelage 4.1.6.

Tâches :

- Coordonner toutes les activités du projet et les contributions des experts dans le pays.
- Assurer une coordination harmonieuse entre les activités, les délais et les résultats envisagés dans le plan de travail.
- Fournir des conseils techniques et une assistance à l'administration ou à d'autres organismes du secteur public du pays bénéficiaire dans le cadre d'un plan de travail prédéterminé afin d'assurer l'achèvement des résultats du projet dans les délais impartis.
- Superviser et assurer la coordination avec les assistants CRJ.
- Coordonner, faciliter et suivre le travail des experts court terme pendant leurs missions (organiser des briefings et des séances de restitutions, partager les rapports de mission et les recommandations).

- Gestion des documents et des connaissances permettant un enregistrement approprié des résultats obtenus.
- Assurer le lien avec les ministères, les chefs de projet du pays bénéficiaire, le responsable du secteur/programme au sein de la délégation de l'UE et entretenir un contact quotidien avec l'homologue CRJ en Moldavie.
- Contrôler et suivre la mise en œuvre des résultats des missions d'expertises.
- (Co-)Rédiger les rapports d'avancement du projet avec le chef de projet.
- Assurer la visibilité du soutien de l'UE fourni par le biais du jumelage et établir la stratégie de communication.